

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N° 109/2017, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « 10, Avenue Cabrol »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article R 610-5°, R 644-2 et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande en date du 23 janvier 2017 dans laquelle Monsieur Christophe LAVERNHE représentant l'immeuble, 10, Avenue Cabrol à Decazeville sollicite une occupation du domaine public,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des personnes et des intervenants pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE 1° - L'occupation du domaine public est autorisée afin de permettre l'intervention de plusieurs entreprises pour réaliser des travaux à l'immeuble 10, Avenue Cabrol,

Du 6 février 2017 au 10 avril 2017.

ARTICLE 2° - Le pétitionnaire devra prendre toutes mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes, des piétons et des intervenants pendant la durée d'occupation du domaine public.

ARTICLE 3° - Le stationnement sera interdit à tout véhicule au droit du chantier.

ARTICLE 4° - La signalisation routière réglementaire sera mise en place et maintenue par les entreprises intervenantes.

ARTICLE 5° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à **Decazeville**, le 31 janvier 2017.

Le Maire,
François MARTY



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

